

que leur délire, d'autant plus dangereux qu'il est plus vraisemblable et plus méconnu, pousse aux aventures les plus bruyantes et aux plus graves attentats.

C'est surtout aux travaux de J. FALRET, de son élève POTTIER et de KRAFFT-EBING, qu'est due la connaissance de ces aliénés.

Les caractères que nous venons d'indiquer suffiraient à donner une idée exacte des persécuteurs. Nous dirons un mot, néanmoins, des principales variétés de leur délire qui les a fait distinguer en : *persécutés*, *ambitieux* et *inventeurs*, *processifs*, *érotiques* et *jaloux*, *mystiques* et *politiques*. Mais, au fond, il s'agit là de la même maladie et des mêmes malades, ne différant que par la couleur de leurs idées prédominantes.

A. PERSÉCUTÉS. — Contrairement à ce qui se passe dans le délire de persécution essentiel, ici, le délire est immédiat, sans hallucinations, franchement logique et objectif. Un militaire, un prêtre, un employé, dans les conditions anormales d'hérédité et de tempérament que nous avons signalées, est l'objet d'une réprimande ou d'une punition disciplinaire, par suite de ses écarts de conduite ou de ses manquements professionnels; au lieu d'accepter la peine, son orgueil se révolte, il crie à l'injustice et se pose en victime. Le voilà persécuté, mais dès l'abord il devient *persécuteur*. Il proteste, récrimine, réclame, si haut et si fort qu'il est changé ou perd sa place. Il ne voit là qu'un nouveau grief, et sa haine pathologique s'en accroît. Désormais, il ne garde plus ni mesure ni retenue dans ses revendications; il fait démarches sur démarches, adresse plaintes sur plaintes à l'autorité; il rédige de longs mémoires justificatifs, écrit aux journaux, placarde des affiches, en appelle au public de la légitimité de sa cause. Souvent l'administration, fatiguée de ses obsessions et touchée de sa situation précaire, finit par lui accorder une compensation ou quelque indemnité; mais cet acte de bonté ne sert qu'à le rendre plus hautain et plus exigeant encore, car il le considère comme un aveu et comme une reconnaissance de ses droits: tant qu'enfin, exaspéré de ses insuccès, traqué par la misère, tourmenté par son idée fixe, il passe des plaintes aux menaces et des menaces à l'attentat. Tantôt ces

individus vont tirer un coup de revolver à la Chambre des députés, sur le passage d'un ministre ou du chef de l'Etat, déclarant qu'ils ont voulu « attirer l'attention sur eux et se faire rendre justice » (faux régicides de RÉGIS); tantôt ils tuent quelqu'un, soit leur ennemi supposé, soit même un inconnu, dans le but d'être traduits devant les tribunaux, où ils pourront enfin *exposer leur affaire au grand jour*. Internés dans un asile d'aliénés, ils protestent énergiquement contre leur séquestration arbitraire, qui n'est pour eux qu'une insulte de plus, ils réclament une enquête, cherchent à s'évader, à tuer quelqu'un, ou bien ils ont l'air de renoncer à leurs idées et font les plus belles promesses; mais si, d'une façon ou d'une autre, ils recouvrent la liberté, c'est pour recommencer aussitôt la série de leurs réclamations et de leurs attentats.

B. AMBITIEUX ET INVENTEURS. — Les ambitieux-persécuteurs ne diffèrent en rien des persécutés-persécuteurs, si ce n'est sur un point: c'est que leurs revendications ont pour objet non la réparation d'une offense, mais la reconnaissance d'une invention, d'une fortune ou d'un titre qui leur sont contestés. A part cela, leur délire évolue de même façon et leur manière d'agir est identique. Les dégénérés *inventeurs* se doublent presque toujours, comme l'ont montré récemment encore, dans leurs thèses, mes élèves DELARRAS et GENIÉS, de persécutés qui s'imaginent qu'on leur a volé leur invention, qu'on les a frustrés de la gloire et de la fortune qui devait leur en revenir et qui, sous l'influence de cette idée, persécutent les gouvernements, les administrations ou les individus de leurs réclamations et de leurs menaces.

Il en est de même des dégénérés *ambitieux*. J'ai observé à Bordeaux, comme BALLET l'a fait à Paris, un de ces malades qui prétendait être le fils de JULES GRÉVY. C'est sa mère en mourant, dit-il, qui lui a révélé le secret de sa naissance. Depuis cette époque, il ne cessa d'obséder l'ancien président de la République de ses lettres et de ses visites, l'appelant « mon cher père » et lui demandant de nombreux subsides. Interné à Saint-Anne à la suite d'une démarche sans doute un peu trop pressante

auprès de l'auteur supposé de ses jours, il ne vit là évidemment qu'une machination des individus intéressés à lui faire perdre sa part d'héritage. Il ne manquait jamais, à l'occasion du jour de l'an, de la saint Jules et dans diverses autres circonstances, d'écrire à M. GRÉVY et il montrait triomphalement, comme une preuve à l'appui de sa filiation, les récépissés de la poste indiquant l'arrivée au destinataire qu'il avait toujours de réclamer. BALLET a très heureusement désigné les sujets de ce genre, qui revendiquent obstinément ainsi leur rattachement à une autre famille, sous le nom de *persécuteurs familiaux*.

C. PROCESSIFS. — Les persécuteurs-processifs ont été particulièrement étudiés en Allemagne par BROSIUS, SNELL, LIEBMANN, KRAFFT-EBING, qui a décrit leur maladie sous le nom de *Querulanten Wahnsinn*, c'est-à-dire de *manie des querelles ou des procès*, et depuis par KOPPEN, HOPPE, HERMANN, PFISTER, etc. Leur délire est une simple variété de délire raisonnant de persécution dont la caractéristique est de rouler sur des contestations judiciaires.

« La cause accidentelle du délire est un procès dans lequel les malades ont perdu leur cause ou aussi le rejet de prétentions, légitimes selon leur avis, mais en réalité audacieuses. Ce n'est pas par un vif sentiment du droit, comme on l'a souvent cru, mais par suite de l'absence du sentiment de leurs torts, lacune due à leur abâtardissement éthique et intellectuel, que ces gens se mettent dans un état d'irritation passionnée pour une offense imaginaire, qu'ils perdent le sens et qu'ils ne poursuivent plus qu'un seul but : rétablir leurs droits, à leur avis, lésés. Devant cette tâche, métiers, devoirs de famille et aisance de la maison, tout doit disparaître... Au lieu de reconnaître que leur cause était vouée à l'échec parce qu'elle était injuste, les malades, pleins de méfiance, voient la cause de leur insuccès dans la partialité, la corruption des juges ; des incidents insignifiants sont pour eux des preuves, et la conviction s'implante chez eux de plus en plus solidement. Alors les derniers égards sont mis de côté. Leurs recours en appel de plus en plus volumineux, leurs requêtes, leurs dénonciations sont bourrés d'in-

vectives et d'offenses contre l'honneur des fonctionnaires et provoquent des répressions de la part des tribunaux, ce qui augmente encore leur irritation passionnée... Ils se sentent alors martyrs et dupes ; toute l'affaire judiciaire n'était qu'une comédie indigne. Avec un entêtement fou, une logique aveugle et une insolence éhontée, ils contestent non seulement l'équité, mais aussi la validité des jugements rendus contre eux. Ils refusent de payer l'amende, l'indemnité, les contributions ; ils se livrent à des voies de fait contre les huissiers, appellent les magistrats et les plus hauts fonctionnaires de l'Etat, canailles, voleurs, parjures. Ils entrent en guerre contre la justice misérable et ses indignes représentants, comme les champions du droit et de la morale, comme les martyrs d'une force brutale » (KRAFFT-EBING).

A côté du délire processif et comme sous-variété méritant une mention spéciale il faut citer l'état pathologique signalé par PAILHAS, identifié cliniquement par moi sous le nom de « *délire raisonnant de dépossession* » et qui a été étudié par d'autres observateurs tels que LANDE, LADAME, MABILLE, et mon élève CHUITON.

Ce délire est celui d'individus, plus ou moins déséquilibrés et dégénérés « qui, expropriés de leurs biens, refusent d'accepter la chose jugée et, se considérant comme injustement dépouillés et toujours légitimes propriétaires, se livrent, pour défendre leurs soi-disant droits, à des revendications plus ou moins violentes » (RÉGIS).

Cette définition montre de quoi il s'agit dans ces cas et comment les délirants déposés ne sont autres, au point de vue des caractères du délire, de la disposition générale d'esprit et surtout du mode de réaction, que des persécuteurs processifs ou querulants, chez lesquels le délire a simplement pour point de départ et pour thème une expropriation, ce qui lui donne une physionomie particulière.

Inutile d'ajouter que le délire de dépossession se rencontre de préférence chez des êtres plus ou moins frustes, ignorants, entêtés, surtout chez des paysans, très attachés à leur bien, qui se font une idée à eux de ce qu'est leur droit et qui, lorsque cette idée s'est implantée dans leur esprit, n'en démordent plus, prêts à tout pour la faire prévaloir.

CULLERRE a désigné sous le nom de *délire de revendication* le délire de sujets analogues qui, au lieu de réclamer la restitution de biens leur ayant appartenu, réclament, comme leur appartenant, des biens étrangers.

Le terme de délire de revendication, donné à cet état, est peut-être un peu imprécis, car il s'applique indistinctement à tous les délires des persécuteurs qui sont essentiellement des délires de revendication.

Il vaudrait mieux distinguer simplement si besoin est, parmi les revendicateurs de propriétés, les dépossédés vrais, ceux qui ont été réellement expropriés et les non-dépossédés, c'est-à-dire ceux de CULLERRE, qui réclament le bien d'autrui.

D. ÉROTQUES ET JALOUX. — a. *Érotiques*. — Un cas typique publié par TAGUET va nous permettre d'apprécier les *persécuteurs-érotiques* et démontrer qu'ils sont analogues à tous les raisonnants, à quelque catégorie qu'ils appartiennent.

« M. X... entre comme précepteur dans une des grandes maisons de France. L'accueil bienveillant dont il fut l'objet de la part de la princesse de... lui fit espérer qu'il pouvait gagner son cœur. Un jour que la princesse était occupée à écrire, penchée sur son bureau, X... s'oublia jusqu'à déposer un baiser sur son cou. L'offense était grande, mais ne pouvait monter jusqu'à elle. Le mari, informé, ne s'en inquiéta pas davantage.

M. de... meurt, le cœur de la princesse est libre. A partir de ce moment, X... lui écrit des lettres étranges, insensées, protestant de la pureté de ses intentions et revenant sans cesse sur cette vieille histoire du baiser.

Enfin, il consent à s'éloigner de Paris, mais il y revient presque aussitôt. La princesse lui ayant fait consigner sa porte, il s'installe dans une maison qui lui permet d'épier ses moindres mouvements; le jour, il la suit dans les églises, dans les magasins, dans les rues. Un soir, il pénètre dans sa voiture et couvre de baisers brûlants les mains d'une femme de chambre qu'il prend pour elle. La nuit il jette du sable, de petits cailloux contre les fenêtres de son appartement.

Sur les plaintes de M. le duc de..., beau-frère de la prin-

cesse, X... est séquestré d'office après examen du professeur LASÈGUE. A l'asile, son délire continue, et il cherche à prouver qu'il est aimé de la princesse. Comment expliquer, sans cela, cet attrait invincible qu'ils éprouvaient l'un pour l'autre, ces mouvements de projection du bassin en avant, ces spasmes nerveux que M<sup>me</sup> de... éprouvait en sa présence, ces pressions du pied, ce fluide qui courait dans leurs doigts lorsqu'ils venaient à se rencontrer ?

Rendu à la liberté, le premier soin de X... est de poursuivre MM. le duc de..., les docteurs LASÈGUE et GIRARD DE CAILLEUX pour séquestration illégale, réclamant 100.000 francs de dommages-intérêts. Il perd son procès.

Après la guerre, pendant laquelle il sert comme capitaine de mobilisés, X... fait appel du jugement qui l'a condamné, et demande à plaider lui-même sa propre cause. Il perd en appel, mais se pourvoit en cassation. »

X... est, comme on le voit, non seulement un érotomane, mais encore un persécuté et un processif, ce qui prouve que les divers délires que nous décrivons ne sont pas des formes distinctes, mais de simples variétés de délire raisonnant, pouvant coexister chez le même sujet.

b. *Jaloux*. — Les *persécuteurs-jaloux* sont de tous points analogues. Voici un fait personnel, également intéressant à ce point de vue.

J'ai eu à examiner, il y a quelques années, une jeune dame dont le délire était le suivant.

Cette dame, héréditaire et dégénérée, bien qu'intelligente, était devenue jalouse de son mari, à qui elle reprochait de ne pas remplir ses devoirs conjugaux et de passer ses soirées hors de la maison, avec des amis. Ayant assisté à un procès en séparation dans lequel il fut question de rapports contre nature entre le mari et son domestique, elle fut très frappée par la révélation de ces actes anormaux, dont elle ignorait jusqu'alors l'existence, et ce fut là pour elle un trait de lumière. A partir de ce moment, elle s'imagina que, si son mari la délaissait, c'est qu'il avait des relations honteuses avec un de ses amis, M. X..., et tous les soirs, quelquefois jusqu'à une heure très avancée de la nuit, elle le

suivait dans les rues et l'épiait à travers les vitres du café où il allait faire sa partie. Sa fille, une jeune personne de dix-huit ans, très honnête et très distinguée, fut mise par elle au courant de ses soupçons et les partagea entièrement, l'accompagnant ou la remplaçant dans ses surveillances nocturnes. M<sup>me</sup> X..., hantée par son idée fixe, cherchait et trouvait en tout les preuves les plus péremptoires. Son mari rentrait tard, fatigué, les yeux cernés, c'est qu'il s'était livré à son vice infâme; il rêvait haut la nuit, c'est qu'il appelait l'objet de sa passion. La pauvre femme en vint à scruter attentivement le linge de son mari, et dans sa chemise et ses mouchoirs, découvrait des traces de ses pollutions illicites. Elle nous montra, lors de notre examen, une chemise de M. X..., tachée en divers endroits du dos, par suite de boutons qui avaient suppuré, et qu'elle gardait précieusement depuis des mois comme pièce à conviction, en déduisant même que son mari, dans les rapports contre nature qu'il avait avec son complice, était l'agent *a posteriori*, c'est-à-dire jouait le rôle passif.

Pleine de cette idée, et pendant que sa fille, excitée par elle, insérait dans son « cahier bleu » des malédictions contre l'infamie de son père, elle devenait franchement persécutrice et faisait des scènes à l'ami de son mari, l'insultant et le menaçant en public au point de provoquer des attroupements.

La mère et la fille se sont heureusement décidées à quitter Bordeaux, sans que j'aie pu savoir au juste ce que leur délire était devenu.

E. MYSTIQUES ET POLITIQUES. — a. *Mystiques*. — Le délire des persécutés à *forme mystique* est représenté soit par certaines dévotes mal équilibrées, dégénérées, hystériques, qui, sous l'influence de griefs plus ou moins imaginaires, accusent, poursuivent, menacent, frappent parfois des prêtres, des religieuses, des dignitaires de l'Église, soit surtout par des ecclésiastiques qui, dans des conditions de prédisposition analogues, s'insurgent contre leurs supérieurs et passent leur vie à les poursuivre.

Le type du genre fut l'abbé VERGER, l'assassin de M<sup>sr</sup> SIBOUR, Héritaire dégénéré, il est atteint de délire de persécution à

forme raisonnante. « Tous ceux avec qui il a vécu, ses confrères surtout, sont ses ennemis; il les accuse de toutes sortes de méfaits, et ne recule devant aucune calomnie pour les perdre.

« Frappé au mois d'août 1855 d'un retrait de pouvoir en raison de son inqualifiable conduite, il adresse plaintes sur plaintes aux autorités et fatigue l'archevêché et le parquet de ses réclamations désespérées. Un jour entre autres, le 3 février 1856, il va se placer dans l'église de la Madeleine, portant sur la poitrine une pancarte sur laquelle étaient écrits en latin ces mots de l'évangile : « J'ai froid, et ils ne m'ont pas vêtu; j'ai faim et ils ne m'ont pas donné à manger ». A la suite, et en français, il avait ajouté cette phrase : « Je ne suis ni suspendu ni interdit, et pourtant, on me laisse mourir de faim ».

« Jusque-là, VERGER n'est que persécuté raisonnant, il n'a que des ennemis personnels et toutes ses conceptions délirantes se limitent sur ce point. Voici venir maintenant le délire mystique; le voici qui va prendre en main la cause de la religion. Le pape vient de proclamer un dogme nouveau, celui de l'Immaculée-Conception. Du haut de son orgueil morbide, VERGER proteste et publiquement, par la parole et par la plume, il fulmine avec violence contre le souverain pontife et la nouvelle croyance. A dater de ce moment il se fait le champion de deux causes, la sienne et celle de Dieu; et tandis qu'il jette l'anathème aux auteurs de son interdiction, il venge la religion outragée en assassinant l'archevêque de Paris en pleine cérémonie d'église, au cri significatif de : « Pas de déesses! A bas les déesses! », ne regrettant, dit-il, qu'une chose, c'est de n'avoir pu aller à Rome, pour frapper une autre et plus illustre tête ». (RÉGIS, *Les régicides*.)

A côté des mystiques persécutés, il faut placer les *mystiques ambitieux* avec lesquels, du reste, ils se confondent parfois. Ceux-ci sont, le plus souvent, des fondateurs de sectes ou de religions.

Mystiques de tempérament, souvent même par hérédité, ils ont une tendance instinctive à s'exalter les choses de la religion et, par une initiation plus ou moins lente, ils en viennent à conce-

voir un système religieux qu'ils cherchent à répandre et à faire prévaloir par tous les moyens possibles. Leur conviction profonde, leurs prédications ardentes, leurs écrits exaltés ont des résultats parfois surprenants, et il n'est pas rare qu'ils entraînent après eux une foule de prosélytes dévoués à leur cause jusqu'à la mort. Mais ce qui les distingue par-dessus tout, c'est qu'à l'encontre des autres aliénés raisonnants, ils ont fréquemment des *hallucinations*.

Ces hallucinations revêtent chez eux des caractères tout à fait spéciaux. Elles consistent en révélations surnaturelles, sous forme d'apparitions de Dieu, de la Vierge ou des Saints. Ces apparitions surviennent par intervalles, la nuit, dans le sommeil, ou le jour, dans la méditation, l'extase, c'est-à-dire dans des états analogues au rêve et elles ne sont elles-mêmes qu'une sorte de rêve hallucinatoire, d'où le nom d'*hallucinations oniriques* que je leur ai attribué.

Ces apparitions ont pour effet d'entretenir les convictions délirantes des malades et de les confirmer dans l'idée, chez eux prédominante, qu'ils ont une *mission* divine à remplir. Dieu, la Vierge ou les Saints se présentent à eux sous des formes resplendissantes, quelquefois au son d'une musique céleste, et après leur avoir indiqué par quelques mots d'apparence sybilline ce qu'ils ont à faire pour l'humanité et les moyens d'y parvenir, ils s'évanouissent lentement, laissant après eux comme une trainée de lumière et d'harmonie. Soutenus par ces visions fantastiques qui leur donnent la plus haute idée de leur mission et qui leur attirent souvent la vénération de la foule, ils vont de l'avant hardiment, bravant les difficultés et la mort, entraînant des peuples et des armées sur leurs pas et c'est ainsi que tant de fondateurs de religions ont pu accomplir des choses si surprenantes et remuer si profondément l'humanité. Encore aujourd'hui, dans certains pays, il se produit des cultes nouveaux, des révoltes, des soulèvements de tribus ou de peuples sous l'influence d'agitateurs mystiques de ce genre.

b. *Politiques (régicides)*. — Les *persécuteurs politiques* se rapprochent beaucoup des persécuteurs mystiques et sont comme eux de deux ordres : les persécuteurs-*persécutés* qui, croyant

avoir à se plaindre d'un gouvernement, d'un ministre, d'un haut fonctionnaire, les poursuivent à la façon de tous les persécuteurs, et dont l'avocat SANDON est resté le type; les persécuteurs-*ambitieux*, représentés surtout par les *régicides*.



Fig. 45.

Jacques-Clément, moine jacobin, né à Sorbonne (diocèse de Sens) en 1567, tué le 1<sup>er</sup> août 1589. Assassinat de HENRI III, le 1<sup>er</sup> août 1589 (coup de couteau). Gravure de MASSARD, d'après un dessin de la bibliothèque de Blois.

Les régicides, dont j'ai fait ailleurs une étude particulière, sont des dégénérés chez lesquels la déséquilibration d'esprit se traduit par une exaltation caractéristique.

Cette exaltation consiste plus spécialement dans une sorte de mysticisme inné, souvent même héréditaire, qui les pousse d'instinct vers les violences de la politique et de la religion.

Si cette tendance ne rencontre pas autour d'elle des circonstances favorables, elle peut demeurer latente et inoffensive;

mais si elle trouve dans les événements de l'époque, les guerres, les révolutions, les dissensions des partis, les théories outrées des sectes, les prédications ou les publications enflammées des



Fig. 46.

Ravaillac (François), domestique, clerc, solliciteur de procès, frère convers, maître d'école, né à Touvres, près Angoulême, en 1578, exécuté le 27 mai 1610. Assassinat de HENRI IV, le 14 mai 1610 (coup de couteau). Par un contemporain (fac-similé d'une pièce des plus rares de la collection d'estampes historiques).

livres et des journaux, en un mot dans l'atmosphère ambiante, un élément suffisant de culture et d'excitation, elle s'accroît presque fatalement jusqu'au fanatisme le plus dangereux.

Une idée, bonne ou mauvaise, est tombée sur ce terrain trop bien préparé; elle y germe exagérément, maladivement, étouf-

fant ce qui peut encore rester de saine raison, jusqu'au jour où, entièrement dominé, le sujet en arrive à cette conviction délirante : qu'il est appelé à frapper un grand coup, à sacrifier ses jours pour une juste cause, à tuer un monarque ou un puissant de la terre au nom de Dieu, de la patrie, de la liberté, de l'anarchie ou de tout autre principe analogue.

Le régicide est là tout entier, dans cette croyance à la fois orgueilleuse et altruiste qu'il est un justicier et un martyr. Sous une forme ou sous une autre, on retrouve chez tous cette pensée : chez le régicide ancien, immolant un roi pour le bien de l'Église, malgré la perspective des supplices horribles du parricide, et avec la certitude de gagner ainsi le ciel; chez le magnifique d'aujourd'hui, assassinant un chef d'État, une reine, un ministre, un représentant quelconque de l'autorité, pour préparer, au prix de sa vie, le triomphe de l'anarchie.

Une telle conception, chez de tels individus, devient facilement obsédante et dominante, malgré la résistance plus ou moins grande qui peut lui être opposée. D'autant plus obsédante et d'autant plus dominante que, dans bien des cas, elle est alimentée et renforcée par des *hallucinations*.

Ces hallucinations des régicides sont tout à fait analogues à



Fig. 47.

Louvel (Louis-Pierre), sellier, né à Versailles en 1783, exécuté le 7 juin 1820. Assassinat du duc de BERRY, le 13 février 1820 (coup de couteau). Dessin d'après nature fait à la Conciergerie.

celles des mystiques. Elles consistent, comme chez ceux-ci, en apparitions plus ou moins fréquentes, la nuit dans le sommeil ou le jour dans des états de méditation et d'extase, d'apparitions

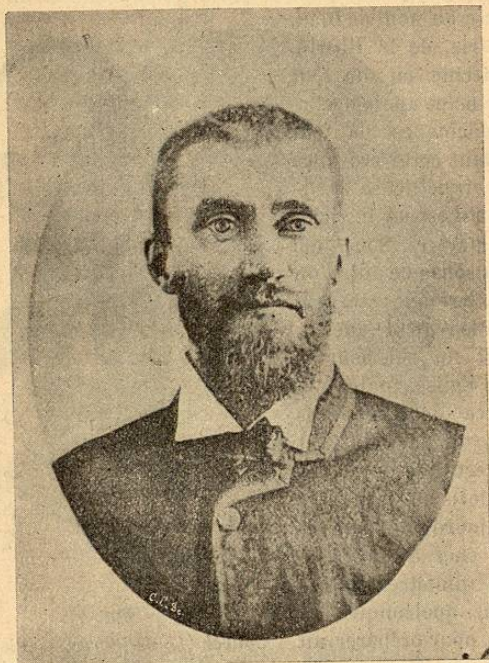


Fig. 48.

*Guileau (Charles)*, phalanstérien, journaliste, agent d'affaires, né aux États-Unis le 8 septembre 1841, exécuté en 1882. Assassinat du Président GARFIELD, le 2 juillet 1881 (coup de revolver). Reproduction photographique.

lumineuses d'êtres ou d'objets surnaturels qui dictent des ordres et révèlent la glorieuse mission à accomplir.

Renforcée ou non par des hallucinations, cette conviction

maladive, qu'en exécutant leur acte ils obéissent à une mission, à une force supérieure, est telle chez les régicides que certains, parmi les mystiques, invoquent Dieu avant de frapper pour solliciter sa suprême approbation.

Avec une mentalité de ce genre, on s'explique comment les régicides sont presque toujours *seuls* à méditer, à préparer, à accomplir leur forfait, ne voulant en partager le mérite et l'honneur avec personne. Chaque fois, dans le cours des siècles, on a absolument voulu leur trouver des complices, et ce qui se passe de nos jours à cet égard pour CASERIO, LUCCHENI, BRESCHI et SALSOU, est exactement ce qui s'est autrefois passé pour JACQUES CLÉMENT, JEAN CHATEL, RAVAILLAC et DAMIENS. En réalité, il a toujours fallu reconnaître que le régicide était par sa nature même, un *solitaire*, qui n'avait ordinairement ni complice, ni confident, même dans sa plus immédiate intimité.

Si la mentalité de ces êtres, faite d'exaltation et de vanité mystiques, explique leur secrète façon de concevoir et d'exécuter leur crime, elle explique aussi leur attitude à l'audience, où leur plus grand bonheur est de clamer au monde, en un factum typique passionnément élaboré, la beauté de leurs théories et la sublimité de leur attentat.



Fig. 49.

*Caserio (Santo-Jeronimo)*, garçon boulangier, né le 8 septembre 1872 à Motta (Visconti), exécuté le 16 août 1894. Assassinat du Président CARNOT, le 24 juin 1894 (coup de poignard). Reproduction photographique d'après l'ouvrage de LACASSAGNE : *L'Assassinat du Président Carnot*.

Elle explique enfin, en dépit de quelques rares défaillances momentanées et plutôt physiques, le courage et l'impassibilité vraiment héroïques dont ils font preuve en face des supplices. Tous, hommes ou femmes, politiques ou religieux, depuis Mu-



Fig. 50.

*Luccheni (Luigi)*, manoeuvre, né à Paris le 21 avril 1873, condamné le 11 novembre 1898 à la réclusion perpétuelle. Assassinat de l'Impératrice ÉLISABETH D'AUTRICHE, le 10 septembre 1898 (coup de lime). Reproduction photographique, d'après la fiche anthropométrique.

CIUS SCÉVOLA brûlant froidement sa main droite sur un brasier pour la punir d'avoir frappé un autre que PORSENNA, depuis GUILLAUME PARRY et BALTHAZAR GÉRARD en 1584, jusqu'à CHARLOTTE CORDAY, STAPS, SAND, ALIBAUD et GUTEAU, en passant par

RAVAILLAC et DAMIENS, dont MICHELET a pu dire que c'était l'exemple le plus frappant, pour la physiologie, de ce qu'un homme peut souffrir sans mourir, tous ont enduré sans se plaindre et presque avec indifférence les plus affreuses tortures.

C'est en me basant sur l'ensemble de ces caractères, qui comporteraient bien d'autres développements et que je n'ai fait qu'esquisser ici, que j'ai pu définir les régicides et les magnicides de la façon suivante: « Des dégénérés à tempérament mystique qui, égarés par un délire politique ou religieux, compliqué parfois d'hallucinations, se croient appelés au double rôle de justiciers et de martyrs, et, sous l'empire d'une obsession à laquelle ils ne sont pas libérés de résister, en arrivent à tuer un grand de la terre au nom de Dieu, de la patrie, de la liberté ou de l'anarchie<sup>1</sup> ».



Fig. 51.

*Bresci (Gaetano)*, ouvrier, né à Prato, près Florence, en 1869, condamné le 29 août 1900 à la prison perpétuelle. Assassinat du roi HUBERT, le 29 juillet 1900 (coup de revolver). D'après le journal *L'Éclair*.

F. DÉLIRE A DEUX. — Le délire à deux n'est pas, à proprement parler, une forme des délires raisonnants ou des persécuteurs; mais c'est une particularité si fréquente de leur histoire que sa place se trouve certainement marquée ici.

<sup>1</sup> J'ai joint ici quelques-uns des portraits, dont certains très rares, tirés de la collection de documents sur les Régicides à laquelle je me suis attaché depuis plus de quinze ans et qui doit fournir la matière de la 2<sup>e</sup> édition de mon ouvrage sur le sujet.



Nous avons dit et nous avons vu en effet, par quelques-uns des faits cités, que le délire raisonnant des dégénérés, quelle qu'en soit la forme, persécutée, ambitieuse, processive, érotique ou mystique, se communiquait fréquemment du malade à une ou plusieurs personnes de son entourage immédiat. Or c'est là la *folie à deux* ou *folie communiquée*, signalée incidemment par BAILLARGER et magistralement décrite par LASÈGUE et FALRET et par LEGRAND DU SAULLE. D'autres fois, la folie à deux consiste non dans la communication du délire d'un individu à un autre, mais dans son éclosion simultanée et par influence réciproque chez deux prédisposés en contact. C'est ce que j'ai appelé la folie à deux *simultanée*. Il faut mentionner aussi la folie *imposée* de MARANDON DE MONTYEL, qui n'est qu'une variété de folie communiquée, et la *folie gémellaire* du professeur BALL et de certains auteurs anglais, caractérisée par l'apparition simultanée d'une folie similaire chez des jumeaux, même très éloignés. Quelques auteurs étrangers ont enfin indiqué, sous le nom de *folie induite*, l'addition d'idées délirantes nouvelles au délire primitif chez un aliéné sous l'influence de son contact avec d'autres malades.

2° *Psychoses raisonnantes ou morales des dégénérés*  
(*Folie morale*).

A la rigueur, il n'y aurait pas lieu de créer pour les malades atteints de folie morale une dénomination spéciale, car ils rentrent dans la catégorie des précédents. Comme eux, ce sont des héréditaires, essentiellement dégénérés et porteurs de tares physiques et mentales nettement accusées. Ils s'en séparent cependant par ce fait qu'ils n'ont qu'exceptionnellement des idées délirantes proprement dites et que leur vice d'organisation se traduit surtout par des perversions des sentiments et des affections. Ce sont des individus qui, avec toutes les apparences du jugement et de la raison, se laissent aller, d'une façon inconsciente et souvent paroxystique, à des écarts de conduite, à des inconséquences, à des excès, à des immoralités véritablement pathologiques, d'où le nom très justifié de

*fous moraux* qui leur a été attribué. Au fond, et bien que moins aliénés en apparence, ils sont plus profondément dégénérés que les délirants, et ils confinent à un degré plus marqué d'infirmité mentale, l'imbécillité.

« Les fous moraux manifestent le plus souvent dès l'enfance leurs tendances perverses. Ils n'aiment personne, les caresses les importent, ils sont insensibles aux réprimandes comme aux éloges, à la douleur comme à la joie de leurs parents; la désobéissance et le mensonge sont pour eux une nécessité à laquelle ils ne peuvent se dérober. Très vaniteux, déjà pleins de leur petite personne, ils ne peuvent tolérer une direction quelconque et prennent le contre-pied de ce que l'on cherche à obtenir d'eux. Ils sont facilement irritables; pour la moindre contrariété, ils ont de violents accès de colère qui s'accompagnent de mouvements impulsifs plus ou moins dangereux. Jaloux, rancuniers, vindicatifs, ils cherchent à faire du mal à ceux dont ils croient avoir à se plaindre, et ils sont fort capables de préparer sournoisement et patiemment leur vengeance, qu'ils poussent jusqu'à la férocité. Ils se plaisent à torturer les animaux, à battre leurs camarades plus faibles. A l'école, ils sont extrêmement paresseux, de sorte qu'ils n'apprennent rien et qu'ils restent les derniers de leur classe; au lieu de travailler, ils passent leur temps à faire des misères à leurs maîtres, à voler leurs condisciples, à les dénoncer à l'occasion ou même à les accuser sans raison; ils se font ainsi renvoyer de tous les établissements. Ni la douceur ni la violence ne peuvent venir à bout de leur caractère ingouvernable, toujours prêt à la révolte, et souvent les parents en sont réduits à les placer dans des établissements spéciaux de répression ou même dans des maisons de correction d'où ils sortent d'ailleurs plus vicieux encore » (ARNAUD).

La puberté a naturellement pour effet d'accentuer ces mauvaises tendances et elle est souvent le point de départ d'une véritable excitation sexuelle, se traduisant par des impulsions et parfois même par des perversions et des aberrations.

Plus tard, ces malades se livrent au vagabondage, au jeu, au vol, aux excès alcooliques, à la débauche; ils se font renvoyer de

partout, font un service militaire déplorable qui les mène presque infailliblement devant le conseil de guerre et aux compagnies de discipline (voy. les thèses de mes élèves LACAUSSE-FERRIS, CAVASSE, sur les dégénérés dans l'Armée); ils sont incapables d'exercer une profession suivie et de gagner leur vie; toujours sans argent, ils en arrachent à leurs parents, pour satisfaire leurs passions impulsives, par la menace et la violence, allant même parfois jusqu'au *parricide*: en un mot, ils sont les fléaux de leurs familles et de la société, aux règles de laquelle ils sont incapables de s'adapter.

Et pourtant, chez la plupart, l'intelligence proprement dite est assez bien développée, assez cultivée, parfois même brillante d'apparence et elle reste d'habitude telle quelle, sans être troublée par des accidents délirants. On peut observer cependant chez les fous moraux, des manifestations psychiques survenant par bouffées, comme on y observe plus souvent encore des manifestations névrosiques, épileptiques et surtout hystériques.

En somme, ces sujets appelés *anesthésiques du sens moral* (BALLET), *daltoniques moraux* (MAUDSLEY), *aveugles moraux* (SCHULE), *idiots moraux* (ARNAUD), suivant le degré de leur tare morbide, sont les représentants les plus nets de la dégénérescence morale, de véritables *dégénérés moraux*, chez lesquels s'observent de la façon la plus évidente ces stigmates psychiques que nous avons donnés comme caractéristiques et qui les résument à peu près entièrement: *amoralité, inaffectivité, inadaptabilité, impulsivité*.

### 3° Psychoses instinctives des dégénérés (Psychose criminelle).

Les dégénérés de cette catégorie sont plus malfaisants encore que les précédents et c'est pour ainsi dire instinctivement et originairement qu'ils sont poussés aux actes malfaisants et criminels.

Les criminels-nés de LOMBROSO et de son École appartiennent incontestablement à cette variété de dégénérés. Ce serait en

effet une erreur de penser qu'il existe une folie spéciale ayant pour symptôme la tendance au crime, c'est-à-dire une psychose criminelle pure. La proposition doit être renversée et il est plus juste de dire qu'il existe une catégorie de criminels présentant manifestement un vice d'organisation plus ou moins marqué. Mais, quoi qu'on ait voulu prétendre, les anomalies somatiques de ces êtres ne sauraient être considérées comme leur appartenant en propre. Il est possible, il est probable même que certains caractères de dégénérescence se retrouvent plus fréquemment dans une variété morbide déterminée, rapprochant entre eux ses divers membres, et que l'exagération de la grande envergure, l'asymétrie du visage, la saillie des pommettes et des arcades sourcilières, la grosseur de la mandibule, la présence de la fossette sous-occipitale et de l'appendice lémurien, pour ne citer que ceux-là, s'observent surtout chez les dégénérés criminels. Mais ce n'est pas une raison pour voir dans la dégénérescence des criminels un vice tératologique spécial relevant d'une cause à part, telle par exemple que le retour à l'état sauvage ancestral. La dégénérescence est une, et pour si variés que soient ses stigmates, elle n'en n'est pas moins identique dans son origine et dans ses conséquences.

Le criminel-né n'est donc qu'un dégénéré instinctif, comme l'aliéné persécuteur est le dégénéré intellectuel et raisonnant.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette question si actuelle des dégénérés criminels qui, sous la magnifique influence de LOMBROSO, a donné lieu dans ces dernières années à de si nombreux et de si intéressants travaux dans les divers pays d'Europe, notamment en Italie, en France et en Russie. Mais, par une évolution scientifique assez curieuse, l'étude du criminel, d'abord purement anthropologique, a pris en peu de temps une orientation nouvelle, et s'élargissant par degrés, est devenue aujourd'hui franchement sociologique. Le criminel, en effet, comme l'a fort bien dit LACASSAGNE, est un microbe inséparable de son bouillon de culture, le milieu social. L'étude complète du criminel appartient donc, pour l'heure, bien plus à la sociologie qu'à la psychiatrie proprement dite, et dans la période de